



# FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS  
1, 2<sup>e</sup> Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

## **AVIS PUBLIC** aux contribuables de la Ville de Forestville

### **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville le **12 avril 2022 à 19 h 00** à la salle du conseil située au 1, 2<sup>e</sup> Avenue, afin d'adopter le règlement # 2022-304 relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux dont une copie leur a été remise.

En résumé, les 6 principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux qui sont adoptés dans le règlement sont :

- 1° l'intégrité des employés municipaux;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la Ville;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect et la civilité envers les membres du conseil municipal, les autres employés de la Ville et les citoyens, incluant lors des communications sur le web et les médias sociaux;
- 5° la loyauté envers la Ville;
- 6° la recherche de l'équité.

De plus, le projet de code décrit les valeurs, les règles de conduite incluant celle de la réception d'un don ou avantage reçu, les mécanismes d'application et de contrôle, de même que les sanctions en cas de manquement à une règle prévue au code.

Le règlement remplace le règlement # 2012-259 adopté le 11 décembre 2012.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur notre site Internet dans la section « Service aux citoyens » dans l'onglet « Avis public »

Donné à Forestville, ce 21 mars 2022

Dominique Tremblay, greffière